



Communiqué de presse n°1

1^{er} octobre 2010 : ouverture du débat public sur le prolongement du RER E à l'ouest

[Plus de 3 millions de Franciliens sont concernés](#)

. La Commission nationale du débat public (CNDP), autorité administrative indépendante, organise du 1^{er} octobre au 19 décembre 2010 un débat public sur le prolongement du RER E à l'ouest. Elle a constitué, pour l'animer, une Commission particulière du débat public (CPDP).

Le prolongement du RER E à l'ouest relierait Haussmann-Saint-Lazare, actuel terminus de la ligne, à Mantes-la-Jolie, via La Défense.

Ce projet, porté par Réseau ferré de France (RFF) et le Syndicat des Transports d'Ile-de-France (STIF), concerne plus de 3 millions de Franciliens.

Un tunnel d'environ 8 kilomètres – dont le tracé reste à préciser – serait foré entre Haussmann-Saint-Lazare et La Défense. Sortant du tunnel à Nanterre, la voie nouvelle serait raccordée à la ligne Saint-Lazare / Mantes-la-Jolie, actuellement desservie par le RER A5 jusqu'à Poissy et la ligne J du Transilien. Cette voie ferrée et les gares qu'elle dessert seraient rénovées sur 47 kilomètres.

La CPDP ne donne pas d'avis sur le fond du dossier. Elle veille à l'information du public et à la mise en place des moyens nécessaires pour un débat large et sincère, ouvert à tous.

Dans les deux mois qui suivront le débat, la CNDP en publiera un compte-rendu et un bilan. Dans les trois mois après cette publication, RFF et le STIF devront annoncer publiquement quelles suites ils entendent donner au projet.

Saisie le 18 décembre 2009 conjointement par Réseau ferré de France (RFF) et le Syndicat des Transports d'Ile-de-France (STIF), comme le prévoit le Code de l'environnement pour les grands projets, la CNDP a décidé le 3 février 2010 d'organiser un débat public sur le prolongement du RER E à l'ouest (de Paris à Mantes-la-Jolie, via La Défense).

La CNDP s'est fondée, pour prendre cette décision, sur l'enjeu national du projet (la liaison avec l'axe Seine et la Normandie), ses avantages économiques attendus et ses possibles impacts environnementaux. Elle a souhaité que son articulation avec les autres projets de transport ferré en Ile-de-France soit abordée pendant le débat.

D'un coût de 2,2 à 2,8 milliards d'euros, le prolongement du RER E à l'Ouest doit être cofinancé par l'Etat, la Région Ile-de-France et les départements. Ses travaux pourraient commencer en 2013, pour une mise en service intégrale en 2020. Porté au débat public par RFF (maître d'ouvrage) et le STIF (autorité régulatrice des transports en Île-de-France), il bénéficie aussi de l'expertise de Transilien (SNCF), partenaire du projet.

.. / ..



La Commission particulière sur le prolongement du RER E à l'ouest est présidée par **Michel Gaillard**, ancien cadre d'EDF.

Elle comprend trois autres membres :

- **Marie-Françoise Sévrain**, conseil en environnement,
- **Olivier Guérin**, magistrat honoraire,
- et **Bruno de Trémiolles**, ancien cadre de Pechiney-Alcan.

La CPDP diffuse le dossier du maître d'ouvrage. Elle conçoit et diffuse ses propres supports d'information et d'expression (site web, dépliant, journal, affiches, newsletter, etc.). Elle recevra les questions du public et transmettra les réponses du STIF et de RFF.

Elle animera dix réunions publiques, ouvertes à tous, sur le territoire du projet. La CPDP ira aussi à la rencontre des usagers dans des gares - *un calendrier de ces réunions et rencontres est joint à ce dossier.*

Le compte-rendu des réunions publiques sera intégralement diffusé sur le site Internet de la Commission (www.debatpublic-rer-e.org), où il sera également possible de consulter l'ensemble des documents du débat, de poser des questions, de donner des avis, d'apporter des contributions. Toutes les interventions seront versées au compte-rendu du débat.

Les personnes morales sont invitées à proposer des « cahiers d'acteurs » qui seront publiés par la Commission - *une fiche qui en fixe les modalités est jointe à ce dossier.*

Dans les deux mois après la fin du débat public, la CNDP publiera un compte-rendu et un bilan du débat. RFF et le STIF devront annoncer publiquement leur décision sur les suites qu'ils entendent donner au projet, au plus tard trois mois après la publication de ces documents. ▲

COMMISSION PARTICULIERE DU DEBAT PUBLIC SUR LE PROLONGEMENT DU RER E

Tour Pacific – bâtiment Est, 11 cours Valmy, 92977 Paris La Défense 7

contact@debatpublic-rer-e.org

www.debatpublic-rer-e.org

Contact presse :

sedna★

Odile Moser

odile.moser@sedna.fr

01 43 55 36 21